



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 03 octobre 2012

### **Patrick PAILLOUX, Directeur général de l'ANSSI, ouvre les Assises de la sécurité 2012**

Dans son discours d'ouverture des Assises de la sécurité, qui se déroulent du 3 au 6 octobre 2012 à Monaco, le Directeur général a rappelé les priorités en matière de sécurité : l'hygiène informatique, les risques liés à la mobilité et la sécurité informatique des systèmes industriels.

Patrick PAILLOUX a réaffirmé l'importance d'appliquer les règles d'hygiène informatique. Pour aider les responsables informatiques, le directeur général de l'ANSSI a annoncé la mise en ligne ce jour d'un guide pratique d'hygiène informatique, applicable dans toute organisation. Ce document présente et commente la mise en œuvre de 40 recommandations élémentaires, permettant à un système d'information d'atteindre un niveau de sécurité minimal. *Ces mesures peuvent et doivent être appliquées par toutes les entreprises.*

Il a également invité tous les acteurs, à un usage raisonné des technologies de l'information. Évoquant les sujets liés à la mobilité et au *Bring your own device* (BYOD), il a mis en évidence des risques sérieux en matière de sécurité. A travers une série d'exemples, le Directeur général de l'ANSSI a affirmé qu'il fallait « osez dire non » et résister à la tentation de l'usage sans règle des technologies de l'information. Il a invité les industriels à trouver des solutions permettant de concilier sécurité et évolutions des usages.

Enfin, il a interpellé les entreprises à apporter une attention particulière à la sécurité des systèmes industriels informatisés. Il a appelé celles qui disposent de systèmes critiques de ce type à les isoler d'Internet.

---

#### À propos de l'ANSSI :

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a été créée par le décret n° 2009-834 du 7 juillet 2009 sous la forme d'un service à compétence nationale.

L'agence assure la mission d'autorité nationale en matière de défense et sécurité des systèmes d'information. Elle est rattachée au Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale, sous l'autorité du Premier ministre.

Pour en savoir plus sur l'ANSSI et ses missions, rendez-vous sur [www.ssi.gouv.fr](http://www.ssi.gouv.fr).

Contact presse :

Bureau communication de l'ANSSI : +33 (0)1 71 75 84 04 – communication [at] ssi.gouv.fr